



Cité Scolaire Internationale

# Protocole sanitaire rentrée 2020

Ce protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique, le 7 juillet 2020.

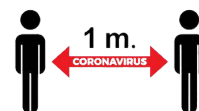


Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à la CSI en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels s'engagent à ne pas se rendre au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.



Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoire, ...), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre tous.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.



Lavage des mains, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement;
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile;



L'aération des locaux est fréquente. Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux.

COVID-19

### ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000

appel gratuit



Les élèves à partir du collège doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Pour les personnels  
Le port d'un masque est obligatoire en classe ainsi que dans les espaces communs de l'établissement notamment la salle des professeurs.



Les parents sont informés clairement

- des conditions de fonctionnement du lycée et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrière
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements (04.38.12.25.00)
- des lieux et des horaires d'accueil et de sortie des élèves.



Une désinfection des sols et des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels (tables, bureaux, poignées, ...) est réalisée au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.



La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

La CSI organise cependant le déroulement de la journée afin de limiter les regroupements.

Les arrivées et départs sont étudiés pour limiter les regroupements d'élèves



Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

information

CORONAVIRUS  
COVID-19

Les recommandations